

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 1er juin 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Roland GIBERTI - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Emilie CANNONE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Nassera BENMARNIA - Emmanuelle CHARAFE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Hervé MENCHON - Marie MICHAUD - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 003-290/21/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association du PLIE MPM OUEST - pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille-Provence Ouest pour l'année 2021 - Approbation d'une convention d'objectifs
DPEAT 21/19273/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Conformément au protocole d'accord PLIE MP OUEST 2018-2022, le présent rapport vise à honorer l'engagement du Territoire Marseille-Provence à intervenir annuellement à hauteur de 295 000 euros dont 160 000 euros provenant du fonds de concours du Conseil Départemental afin d'accompagner à l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées et qui résident dans les communes de Carry-le-Rouet, de Châteauneuf-les-Martigues, d'Ensuès-la-Redonne, de Gignac-la-Nerthe, Le Rove, de Marignane, de Saint-Victoret et de Sausset-les-Pins.

Dans ce cadre et, dès 2021, le PLIE MP OUEST souhaite accompagner à l'emploi 60 personnes supplémentaires par rapport à 2020 et mettre en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes comme sollicités par la Métropole.

Par la délibération TCESDE 004-066/21/CT du 16 Février 2021, il a été attribué au titre de la subvention 2021 un montant de 245 518 euros correspondant aux financements :

- Du Conseil Départemental : 160 000 euros,
- Du Territoire Marseille Provence : 87 518 euros.

En déclinaison des accords conclus au titre du protocole 2018-2022, il est proposé de délibérer le complément de subvention 2021 permettant ainsi au PLIE MPM OUEST de clôturer son budget annuel, de remplir ses objectifs et ses contrats.

Il s'agit ainsi pour le Conseil de Territoire de solder sa contribution annuelle qui s'élève pour 2021 à 47 482 euros.

Les objectifs à réaliser ainsi que les modalités de versement de cette subvention complémentaire font l'objet d'une convention d'objectifs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 053-9155/20/CM du 17 décembre 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du 17 Décembre 2017 portant approbation du protocole d'accord 2018-2022 PLIE MP OUEST ;
- La délibération VECO 030-892/19/CT en date du 26 Mars 2019 approuvant les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille-Provence Ouest (PLIE MP OUEST) ;
- Les conclusions de la démarche évolutive des 6 PLIE du Territoire métropolitain en 2020 ;
- La délibération MET 20/17041/BM du 17 Décembre 2020 approuvant les termes de la convention de fonds de concours 2021-2022 qui définit l'engagement et les conditions d'affectation de la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la programmation de chacun des 6 PLIE du territoire métropolitain ;
- La délibération TCESDE 004-066/21/CT du 16 Février 2021 attribuant une subvention à l'association du - PLIE MPM OUEST - pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille-Provence Ouest pour l'année 2021.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence est compétent pour l'animation des dispositifs en matière d'insertion par l'économique ;
- Que le Conseil de Territoire a émis un avis favorable au protocole d'accord du PLIE MP OUEST 2018-2022 ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est Organisme Intermédiaire (OI) pour la gestion des crédits FSE 2014-2020 et souhaite le rester dans le cadre du FSE+ 2021-2027.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire d'un montant de 47 482 euros pour l'année 2021 à l'association du PLIE MARSEILLE PROVENCE METROPLE OUEST pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence OUEST (PLIE MP OUEST).

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs 2021 ci-annexée conclue avec l'association du PLIE MARSEILLE PROVENCE METROPLE OUEST gestionnaire du PLIE MP OUEST.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence ou son représentant dûment habilité est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence – Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 65 – Sous-Politique E 120.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI